

COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° ARR042024

Madame le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,

Considérant que la Roannaise de l'eau a chargé l'entreprise SADE de Montagny Loire de la réfection des tranchées d'eau sur la commune de Villemontais

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits du 29 Janvier au 02 Février 2024 au niveau du 447 au 550 Chemin de Fontenay.

Article 2 : Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise SADE de Montagny

Article 3 : Madame le Maire sera chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- * l'entreprise SADE de Montagny
- * Gendarmerie de VILLEREST (Loire)

Fait à Villemontais, le 22 Janvier 2024

Le Maire,

Marie Françoise GAUME

